



CAPL MUTATIONS B

1er Septembre 2013

Filière GP

Dans notre compte rendu de la CAPL pour les mutations au 1er Avril, nous vous avons déjà relaté les difficultés rencontrées par les élus face à la volonté de la DRFIP d'imposer un diktat sur l'affectation des agents. Le projet publié et sur lequel nous avons travaillé respectait les règles d'affectation en vigueur et nous permettait de défendre les agents et d'obtenir par le biais des cascades leur affectation sur des postes demandés. Lors de la première séance de la CAPL, les élus CGT suivis par les élus Solidaires s'étaient insurgés contre l'envoi tardif d'un deuxième projet enfreignant ces règles et devant l'obstination du président de ratifier ses choix avaient quitté la séance.

Espérant faire prévaloir les intérêts des agents et dans le respect du mandat qui nous a été confié lors des élections professionnelles, nous nous sommes rendus à la 2ème convocation.

Après lecture de la déclaration liminaire, le président nous évoqua la situations des effectifs B sur le département.

1er point de discordance : les élus nationaux, au vu des éléments fournis par la DGFIP avaient publié les effectifs pour la catégorie B. Pour la DRFIP Nord, un sous effectif était annoncé à hauteur de -5,2.

Lors de la CAPL, le président nous annonce 769 emplois B pour la filière GP. Après départs suite au mouvement national, en tenant compte des départs en retraite jusqu'au 02 janvier 2014, d'une arrivée, de 26 promotion par Liste d'aptitude, 2 CIS et d'un retour de la DISI, la DRFIP annonce un sur effectif de +30 B et se paye le luxe de compenser les temps partiels (-30,5 B).

La répartition au sein du département des effectifs est largement inégalitaire dans les arrondissements financiers : certains apparaissent en surnombre, d'autres en sous effectifs chroniques.

Nous sommes en capacité de comprendre que la dichotomie entre la survivance des règles anciennes et la période de convergence accroît la difficulté du mouvement local. A cela s'ajoute les nombreuses suppressions d'emplois qui ont décimé certains postes et même arrondissement.

On a souvent adapté les charges aux moyens et non comme cela aurait dû être fait les moyens aux charges existantes. Les agents font sans aucun doute les frais des suppressions d'emplois que la DRFIP a de plus en plus de mal à localiser sans mettre à mal les postes, et le rapiécage entraîné par la pénurie d'effectifs en affectant des agents (B ou C) sans tenir compte du nombre d'emplois B et C au Tagerfip (ex ORE)

Pour le président, les besoins sont essentiellement sur certains services de Lille et pour expliquer les entorses faites à la règle de l'ancienneté, sur Douai Municipale, (poste qui apparaissait à -2,2 pour le mouvement du 1er avril, et où des demandes avaient été refusées parce que "l'arrondissement de Douai était excédentaire"), il est nécessaire de mettre un B en surnombre à cause d'un regroupement des communautés d'agglomération.

Les élus CGT Finances Publiques sont intervenus pour tous les agents qui leur avaient confié leur demande, insistant notamment sur les situations particulières (dossiers médicaux avec rapport du médecin de prévention). Mais nous nous sommes heurtés à une fin de non-recevoir.

"Les difficultés personnelles ou familiales des agents, ce n'est pas l'administration qui en est responsable !".

Nous avons également insisté sur la mise en péril de certains postes au 1er septembre du fait de leur décision : Trith St Léger où il manque 1,2 agent sur 5 implantés. Pourquoi avoir requalifié 1 B sur ce poste pour le geler ensuite (l'agent promu est parti et son poste est supprimé).

La réponse a été qu'il y avait des ERD et que la chef de poste pouvait demander un agent en dépannage.

Un troisième projet nous a été présenté en séance et nous avons conclu la CAPL par "un plan B" au cas où un agent refuserait sa promotion pour rester sur son poste avant son départ en retraite.

2 "Droits au retour" ont été appliqués pour la promotion par Liste d'aptitude, 1 pour le CIS.

Le travail important effectué par les élus CGT lors de la préparation de cette CAPL pour que le plus grand nombre d'agents ait satisfaction sur leur demande, les souhaits des agents ne sont pas entendus...

Le président est encore passé en force sur ce mouvement local.

Les élus CGT Finances Publiques suivis par Solidaires ont refusé de participer au vote et à cette mascarade en raison :

1°) du non-respect des règles d'ancienneté.

2°) de la volonté délibérée de ne pas accorder la priorité aux agents inscrits au tableau de l'ancienneté de la demande (quel sera le sort de ces agents en 2014, lorsque le seul mouvement B (1er septembre) sera commun aux 2 filières).

3°) de ne pas avoir accordé des mutations qui auraient pu se faire et d'avoir volontairement gelé les postes sur lesquels les agents auraient pu arriver.

4°) de ne pas avoir tenu compte des situations particulières.

5°) enfin, d'avoir eu 3 projets d'affectation différents jusqu'au jour de la CAPL et un mouvement local soumis au vote qui n'était pas définitif et susceptible d'évolution.

La séance a été levée à 18h

Les élus CGT Finances Publiques : Philippe Cabre – Christine Basseux – Annie Salomez – Pierre Dubois – Joel Cattaux – Caroline Debruyne

Les experts CGT : Laurence Barnault - Hélène Riou